Ma lettre d'information

N°6 - Juillet 2025

Ma réaction aux annonces budgétaires du Premier Ministre

J'ai **apprécié le discours de vérité du Premier Ministre**. Je craignais que faute de majorité à l'Assemblée Nationale, il hésite à affronter la réalité en face et adopte une position minimaliste ménageant les oppositions partisanes. Il a au contraire fait le **choix du courage et écarté la tentation si française de l'immobilisme et de la procrastination**.

La situation financière de la France est effectivement très grave et ne peut plus attendre.

Les comptes de la Nation ressemblent à une baignoire qui se vide plus vite qu'elle ne se remplit.

Elle se vide par notre **addiction à une dépense publique** record en Europe assise sur un niveau de prélèvements également record en Europe.

À court terme il faut **remettre un bouchon au fond de la baignoire**. C'est le **rôle de cette année blanche** qui n'est rien d'autre - enfin- que stabiliser la dépense au niveau actuel plutôt que l'augmenter chaque année en se basant sur d'hypothétiques prévisions de croissance et

d'inflation. C'est ni plus ni moins ce que nous avons fait à Caen en 2015 et les années suivantes pour faire face à la baisse des dotations de l'Etat.

C'est à l'Etat de montrer l'exemple bien sûr, mais rien n'est possible sans l'engagement responsable de chaque citoyen dès lors que l'effort est justement réparti.

Pour mieux remplir la baignoire, nous le savons tous même si nous faisons parfois semblant de l'oublier, la quantité de travail produite par le pays tout entier est la seule solution. La suppression des deux jours fériés répond à cette évidence qu'**un pays qui travaille moins que la moyenne finit toujours par s'appauvrir**.

Le Premier Ministre en revanche n'a fait qu'esquisser deux **sujets qui méritent que l'on s'y attaque résolument et rapidement si l'on veut stopper durablement la spirale infernale de l'appauvrissement du pays**.

Mieux récompenser le travail et augmenter le pouvoir d'achat des actifs en diminuant leurs cotisations salariales. L'évolution de notre démographie ne permet plus comme en 1945 de faire financer par le travail l'essentiel de notre protection sociale. La TVA est pour moi la meilleure solution, d'autres préfèreront la CSG.

Réduire la sur administration française en supprimant les doublons entre État et collectivités et aussi entre collectivités elles mêmes. J'ai coutume de dire qu'en France tout le monde s'occupe de tout… Au delà de la formule, je remarque que nous sommes en Europe le pays le plus centralisé et le plus dépensier…
Les débats budgétaires promettent d'être agités.
À l'Assemblée Nationale, l'heure de vérité aussi a sonné.
Nous verrons qui travaille pour la Nation ou qui prépare simplement la prochaine élection !

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Statut de l'élu local : une nouvelle loi adoptée pour favoriser l'engagement

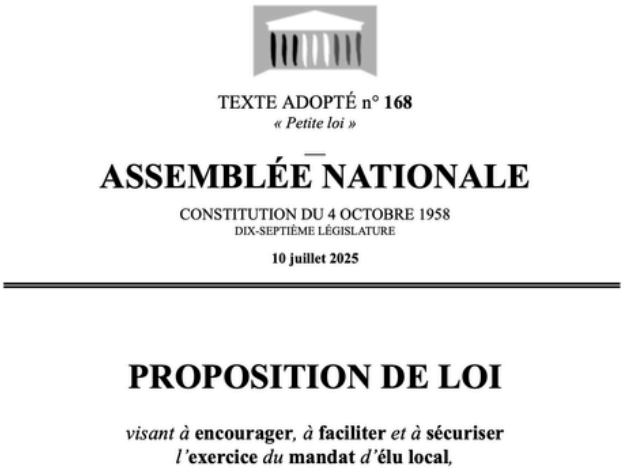

TEXTE ADOPTÉ n° 168
« Petite loi »

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

10 juillet 2025

PROPOSITION DE LOI

visant à **encourager**, *à* **faciliter** *et à* **sécuriser**
*l'***exercice** *du* **mandat** *d'***élu local**,

En cette dernière semaine à l'Assemblée avant la coupure estivale, nous avons adopté en première lecture, à l'unanimité, la proposition de loi portant création d'un statut de l'élu local.

Si cette loi ne prétend pas résoudre la crise de l'engagement, elle **apporte tout de même certains éléments qui faciliteront l'engagement des citoyens** dans la vie publique locale.

Parmi les avancées importantes nous pouvons par exemple nous satisfaire de l'**augmentation des indemnités pour les maires des petites communes** ou la mise en place de dispositifs supplémentaires pour mieux concilier emploi, études, vie de famille et mandat local comme le **développement de la visioconférence** ou encore une **meilleure prise en charge de la garde d'enfant**.

Pour ma part, je suis satisfait du vote de mon amendement qui permettra aux équipes municipales de **mieux rémunérer les adjoints** sans avoir au préalable à en augmenter leur nombre.

Enfin, la loi **supprime cette aberration du conflit d'intérêt public-public** qui obligeait par exemple le conseiller municipal délégué par sa commune pour

siéger dans un organisme public ou une société d'éco-mixte à ne pas participer en conseil municipal aux débats concernant cet organisme et encore moins à voter.

Par exemple, selon cette règle, le délégué d'une commune au sein du syndicat d'eau ne pouvait pas siéger en conseil municipal quand un sujet concernant le syndicat d'eau était inscrit à l'ordre du jour ... alors qu'il était naturellement celui connaissant le mieux le dossier !

Programmation pluriannuelle de l'énergie : pourquoi je n'ai pas voté la loi ?

Le projet de loi de programmation l'énergie (PPE) doit aboutir à des choix en matière de mix énergétique qui engageront la France sur les prochaines années. Il ne doit donc être examiné sans disposer d'études solides sur la consommation électrique et les technologies disponibles. Il ne doit pas non plus être le réceptacle de caricatures ou de postures idéologiques.

C'est en partant de ces constats que j'ai décidé, après une semaine d'examen en séance qui a conduit à de nombreuses transformations du texte initial, de **voter contre ce texte en première lecture**, comme une majorité de collègues députés.

Quatre grandes raisons m'ont poussé à ce choix.

- La première est que **ce texte actait une rupture avec le marché européen de l'électricité**. Si ce marché est **n'est pas parfait**, il garantit tout de même une solidarité européenne qui contribue à la sécurité de l'**approvisionnement et à l'équilibre du réseau**, comme nous l'avons vu lors des opérations d'entretien de nos centrales nucléaires. Je plaide pour ma part davantage pour une refonte de ce marché qu'une sortie brutale.

- La seconde est que ce texte partait d'**hypothèses de consommation d'électricité en décalage total avec la réalité**. En effet, nous projetons depuis 25 ans une hausse de la consommation d'électricité en France pourtant, depuis le début des années 2000, la consommation électrique française n'a quasiment pas bougé. S'il est urgent de relancer la filière nucléaire, il est tout aussi important de donner un cap clair et réaliste.

- La troisième est que **ce texte mettait un coup d'arrêt total aux projets de développement des énergies renouvelables** au travers d'un moratoire. Si je suis **d'accord avec l'idée de caler le déploiement des ENR sur l'augmentation de l'électrification** de notre économie en substitution des énergies fossiles, nous aurons **besoin de ces énergies renouvelables intermittentes (éolien et solaire) en complément de notre parc nucléaire** dont les nouveaux réacteurs ne seront pas opérationnels avant 2038 - 2040.

- Enfin, la dernière raison pour laquelle je n'ai pas voté ce texte est qu'il est le **reflet de tous les dysfonctionnement de notre assemblée**. Nous avons dû nous prononcer sur un texte majeur sans études d'impacts indispensables pour des investissements aussi déterminants pour notre souveraineté, la compétitivité des entreprises, le pouvoir d'achat des Français et la transition écologique de notre pays.

J'espère que la deuxième lecture de ce texte, à l'automne, nous permettra de dégager un ligne plus claire et rationnelle pour notre avenir énergétique, sur la base de scénarios réactualisés par RTE.

Je vous invite à cliquer ici pour retrouver mon intervention avant le vote du texte.

Loi Duplomb : un vote rationnel, mais non aveugle

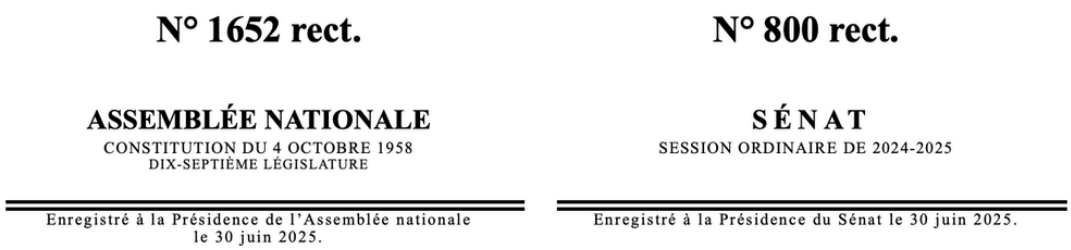

N° 1652 rect.

ASSEMBLÉE NATIONALE
CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 30 juin 2025.

N° 800 rect.

SÉNAT
SESSION ORDINAIRE DE 2024-2025

Enregistré à la Présidence du Sénat le 30 juin 2025.

PROPOSITION DE LOI,

visant à **lever** *les* **contraintes** *à l'***exercice** *du* **métier** *d'***agriculteur**

Ces dernières semaines, un certain nombre d'habitants de la circonscription et d'ailleurs m'ont interpellé sur mon vote en faveur de la loi Duplomb et je tenais a **vous donner toutes les raisons qui m'ont amené à voter la loi**.

Tout d'abord, celle-ci part d'un **constat** - que nous pouvons d'ailleurs faire dans d'autres secteurs d'activité - celui du **manque de compétitivité de notre agriculture**, notamment en d'une **réglementation importante**, bien souvent **plus importante même que nos voisins européens**.

Face un un marché agricole qui s'est largement internationalisé et une **concurrence venant de pays qui produisent à des coûts bien inférieurs sans respecter nos normes sanitaires**, il était nécessaire de réagir en **allégeant les normes** pour l'installation ou l'agrandissement d'élevages ou encore la facilitation du stockage de l'eau.

Une mesure introduite dans cette loi a cependant fait polémique : la réintroduction de l'acétamipride. **Comme chacun, j'aspire à ce que nous puissions nous passer de tous les pesticides**. Pour certaines cultures (largement minoritaires sur le territoire), nous n'avons cependant pas d'alternative.

Aujourd'hui, l'acétamipride est autorisé dans tous les pays européens, sauf la France. Dans d'autres pays du monde, desquels nous faisons venir un certain nombre de produits (notamment transformés) qui ont un certain succès, l'usage des pesticides est encore plus important, avec un niveau de contrôle extrêmement faible et des produits utilisés bien plus dangereux pour l'Homme ou l'environnement.

Le choix que nous avons fait en permettant la réintroduction de l'acétamipride, c'est celui d'un **usage strictement contrôlé, limité et encadré**. Il ne sera pas là question d'un usage à tout va, mais bien d'un usage ciblé, afin de protéger nos cultures et, in fine, nos agriculteurs.

C'était un choix difficile, mais un choix que je crois nécessaire. **Je préfèrerais toujours un aliment produit en France, dans des conditions contrôlées qu'un produit produit à l'étranger, sans connaitre les normes environnementales et sociales de la production**.

Garantir un cadre stable pour nos micro entrepreneurs

Le 2 juin, l'Assemblée a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à garantir un cadre fiscal stable, juste et lisible pour ces travailleurs indépendants.

Concrètement, nous avons **annulé la baisse brutale des seuils franchise de TVA**. Cette baisse (initialement prévue dans le budget 2025) induisait une réduction du plafond d'exonération de TVA à seulement 25 000 € par an, contre environ 85 000 € auparavant. **Cela aurait inévitablement conduit, d'une part, à la destruction de nombreuses micro-entreprises** qui participent au dynamisme économique du pays et, d'autre part, à un report vers l'économie dissimulée.

Grâce à cette correction de cap, nos auto-entrepreneurs vont pouvoir retrouver de la sérénité et de la visibilité dans le développement de leur activité. C'est un **signal fort en faveur du pouvoir d'entreprendre**, en assurant une stabilité fiscale sur laquelle ils peuvent compter.

Une loi adoptée pour simplifier le droit de l'urbanisme

N° 1240

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DIX-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 1er avril 2025.

PROPOSITION DE LOI

de **simplification** *du* **droit** *de l'***urbanisme** *et du* **logement**,

(Renvoyée à la commission des affaires économiques, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par

M. Harold HUWART, M. Salvatore CASTIGLIONE, M. Stéphane LENORMAND, M. Laurent MAZAURY, M. Jean-Pierre BATAILLE, M. Paul-André COLOMBANI, M. Joël BRUNEAU, M. Christophe NAEGELEN, M. Max MATHIASIN.

Le 15 mai, l'Assemblée nationale a adopté la proposition de loi de simplification du droit de l'urbanisme et du logement, déposée par mon collègue Harold Huwart. Je m'en suis réjoui, car **la crise du logement exige que nous levions les obstacles qui ralentissent les constructions**.

Ce texte ne cherche pas à tout bouleverser, mais à **lever les blocages administratifs les plus absurdes**. Il devient ainsi plus simple d'adapter un PLU aux besoins locaux, les documents d'urbanisme gagnent en souplesse, et leur mise à jour sera moins fréquente.

Autre point clé : la transformation des friches commerciales en logements sera facilitée, notamment pour répondre à la demande croissante en logements étudiants ou sociaux. Et pour les zones les plus tendues, 1 800 communes supplémentaires pourront désormais déroger aux règles de zonage trop rigides, et enfin construire là où l'on manque cruellement d'offre.

Enfin, les maires disposeront de meilleurs outils pour lutter contre les constructions illégales, notamment celles qui grignotent nos terres agricoles sans autorisation.

Ce texte, salué de manière transpartisane, montre qu'il faut nous mobiliser pour répondre à une urgence aussi évidente que celle du logement. Il s'agit maintenant de le concrétiser sur le terrain.

En circonscription

Hommage à la prison de Caen

Le 14 mai dernier, j'ai pu accompagner le Président de la République au cours d'une cérémonie d'hommage à la prison de Caen.

Un an jour pour jour après l'attaque tragique du convoi d'Incarville, nous avons **honoré la mémoire de Fabrice Moello et Arnaud**

Silver day Normandie

Le 13 juin, j'ai eu le plaisir de participer au Silver Day Normandie, rendez-vous annuel dédié aux innovations en faveur du bien vieillir.

À Caen, entrepreneurs, chercheurs, élus et professionnels de santé ont échangé autour des solutions concrètes pour

Dans l'œil du collectionneur

Je vous invite à découvrir une exposition exceptionnelle à Caen. Depuis le 26 juin, l'Hôtel de Ville accueille "Dans l'Œil du collectionneur – en route vers le futur musée caennais".

Cette exposition présente plus de **80 œuvres emblématiques**

Garcia, deux agents pénitentiaires du PREJ de Caen tombés dans l'exercice de leur fonction lors de cette évasion violente.

Entourés de leurs familles, de leurs collègues et de nombreuses autorités, nous leur avons témoigné la reconnaissance de la Nation.

Nous devons encore nous mobiliser pour limiter les transferts de détenus dangereux.

accompagner l'autonomie, la mobilité et la qualité de vie des seniors.

Dans une société qui vieillit, il est essentiel d'encourager les initiatives locales qui allient technologie, solidarité et proximité.

Le Silver Économie est aussi un levier d'emploi et de dynamisme pour notre territoire. Je continuerai à soutenir ces projets porteurs de sens et de cohésion.

issues de la collection privée de Jean-Claude Gandur, qui a choisi Caen pour accueillir son futur musée.

Masques océaniens, sculptures médiévales, objets antiques, sculptures contemporaines… des pièces venues d'horizons très variés dialoguent librement dans un parcours. Cette belle initiative témoigne de notre volonté de rendre la culture accessible à tous et de renforcer le rayonnement de Caen.

Commémoration du 6 juin sur la transmission

À Caen, le **6 Juin n'est pas un événement parmi d'autres**. Chaque année, les commémorations rappellent ce que fut le prix de la liberté, ici même, dans nos rues, sur nos plages, dans nos familles.

Cette année, la **cérémonie était justement placée sous le signe de la transmission**. Transmettre aux plus jeunes ce que furent l'engagement, le courage, le sacrifice. Transmettre l'histoire, sans l'instrumentaliser. Transmettre les valeurs, en les faisant vivre dans nos choix de tous les jours.

Car le danger, aujourd'hui, ce n'est pas l'oubli volontaire. **C'est l'oubli discret, le confort qui efface peu à peu le sens**. En tant qu'élu de cette ville, je suis convaincu que le travail de mémoire ne vaut que s'il s'accompagne d'un travail d'exigence républicaine.

Le 6 Juin est une date française, mais ici, à Caen, elle est une conscience vivante. **Et tant que nous transmettrons cette exigence, nous serons à la hauteur de ceux qui nous ont libérés**.

ME RENCONTRER

Mes permanences

Thue et Mue - Sans rendez-vous
Le 1er samedi de chaque mois de 9h à 11h.
Adresse : Mairie de Bretteville l'Orgueilleuse, 10 place des canadiens, 14740 Thue et Mue

Tilly-sur-Seulles - Sans rendez-vous
Le 2e samedi de chaque mois de 9h à 11h.
Adresse : Hôtel de Ville, 5 place Général de Gaulle, 14250 Tilly-sur-Seulles

Caen - Sur rendez-vous
Adresse : Permanence parlementaire, 10, avenue de l'Hippodrome, 14000 Caen

ME CONTACTER

Permanence parlementaire

10, avenue de l'Hippodrome - 14000 CAEN

Assemblée nationale

126, rue de l'Université - 75355 PARIS

Contacts

Téléphone : 02 31 71 03 29
Mail : joel.bruneau@assemblee-nationale.fr

Vous connaissez quelqu'un qui souhaite recevoir la Newsletter ?

Transmettez lui le lien pour s'abonner : https://joelbruneau.fr/ma-newsletter//